CONSTITUTION

YOUMI SAS

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/08/2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : YOUMI SAS
Forme : SASU
Capital social : 1 000 €
Siège social : 64 rue lefebvre, 68100 MULHOUSE
Objet social : La société a pour objet l'exploitation, directe ou indirecte, l'activité de restauration traditionnelle en France et à l'étranger, ainsi que toutes actions de promotion immobilière, au sens de l'article 1831-1 et suivants du code civil ainsi que toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction vente pour les particuliers et les professionnels en France et dans toute l'Europe, Suisse incluse et tous les travaux se rapportant à ce domaine et ce sans limitation. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de biens immobiliers - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Président : M. Mohamed HARBI demeurant 18 rue de hochstatt, 68200 MULHOUSE
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions des actions.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MULHOUSE

SCANAUTO SERVICES

Il résulte d'un acte sous seings privés en date à 68690 MOOSCH du 2 septembre 2024, qu'il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : SCANAUTO SERVICES. **Forme** : Société par Actions Simplifiée. **Capital** : 1 000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune, entièrement souscrites et libérées en numéraires. **Siège** : 19c, rue Brand 68690 MOOSCH. **Durée** : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce. **Objet** : L'entretien, la réparation et la vente de véhicules ainsi que de toutes pièces automobiles. **Apports en numéraires** : 1 000 € correspondant au capital social. **Commissaire aux Comptes** : néant. **Président** : Monsieur GARNES Laurent, né le 12 décembre 1970 à MULHOUSE (68), demeurant à 68690 MOOSCH, 19c, rue Brand. **Immatriculation de la société** : la société sera immatriculée au Registre du Commerce de Mulhouse.

Pour avis
GARNES Laurent
Président

SCI EDI

Par acte S.S.P. en date du 22 août 2024 à Saint-Louis, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes: Dénomination : SCI EDI. Forme : société civile immobilière. Capital social : 200 euros divisé en 20 parts sociales de 10 euros chacune. Siège social : 13, Cité des Pâquerettes - 68300 SAINT-LOUIS. Objet social : La société a pour objet l'acquisition de tous biens immobiliers, l'administration, la gestion et la mise en valeur par bail ou autrement de ces biens. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. Apports : uniquement en numéraire. Gérance : Monsieur BAJRAMAJ Bashkim, demeurant 13 Cité des Pâquerettes — 68300 SAINT-LOUIS. Cession de parts : les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes, à titre onéreux ou gratuit, qu'avec le consentement de la majorité en nombre des associés. Immatriculation : la société sera immatriculée au greffe du Tribunal Judiciaire de Mulhouse.
Pour avis, le gérant

Maître Cordélia HURTH-LEPERCQ
Notaire
4 rue du Gal de Castelnau
67000 STRASBOURG

SCI LUCIOLE

Suivant acte du 2 août 2024 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : SCI LUCIOLE. **Capital social** : MILLE EUROS (1.000,00 EUR). Apports en numéraire. **Durée** : 99 ans. **Siège social** : 52C rue du Mannberg 68360 SOULTZ. **Objet** : l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise à disposition (même à titre gratuit) des associés de tous biens et droits immobiliers, la location et la vente (exceptionnelle) de ces biens et droits immobiliers, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration de ces biens, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. **Les gérants de la société sont** : Monsieur NIGRO Thiébault et Madame HIRLI Patricia demeurant 52C rue du Mannberg 68360 SOULTZ.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de COLMAR.

Pour avis
Le notaire.

DOCTEUR JEAN-MATHIEU MANN

Société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 1.000€
Ayant son siège 3 Quai de la Sinn
68000 COLMAR
En cours d'immatriculation
au RCS de COLMAR

Suivant acte SSP du 25 août 2024, il a été constitué une SELAS dénommée :
DOCTEUR JEAN-MATHIEU MANN
Capital social : 1.000 euros.
Siège social : 3 Quai de la Sinn 68000 COLMAR
Objet : La société a pour objet l'exercice seul ou en commun de la profession de chirurgien-dentiste, telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.
Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer.
Elle peut réaliser toutes opérations civiles, financières, immobilières ou mobilières légalement autorisées, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, de nature à favoriser son activité, sous la condition formelle que ces opérations soient conformes aux dispositions législatives ou réglementaires régissant l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste.
Président : M. Jean-Mathieu MANN, né le 23 mai 1974 à MULHOUSE (68), demeurant 15 Lauch-Werb 68000 COLMAR
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions d'actions.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée de la société : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de COLMAR.

KPMG Avocats

HELIOS-S

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 21 rue Alfred Weiss
68400 RIEDISHEIM

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à RIEDISHEIM du 27 août 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par actions simplifiée. **Dénomination** : HELIOS-S. **Siège** : 21 rue Alfred Weiss – 68400 RIEDISHEIM. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. **Capital** : 100 000 euros. **Objet** : - L'exploitation de fonds de commerce de restauration rapide, boulangerie, pâtisserie, confiserie, traiteur, salon de thé, chocolatier ; et ce en exploitation directe ou en location gérance ; - L'exploitation de toutes marques, enseignes, savoir-faire ou procédés par voie de concession de licence, franchise ou autre ; - La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous les procédés et brevets concernant ces activités ; **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : La société ALC, SARL au capital de 832 000 euros ayant son siège 21, rue Alfred Weiss - 68400 RIEDISHEIM immatriculée au RCS de Mulhouse sous le N° 810 898 049, représentée par son gérant, Monsieur Laurent MOERLEN. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MULHOUSE.

POUR AVIS
Le Président

DIET PRO

SAS au capital de 500 euros
RCS de COLMAR
Siège social :
1 ALLÉE DE LA PÉPINIÈRE
68180 HORBOURG WIHR

Aux termes d'un ASSP en date du 26/08/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : DIET PRO
Objet social : Activités de diététicien-nutritionniste : consultations en cabinet et/ou à domicile, formations, ateliers, activités de conseil et prestations de services à destination des entreprises, des associations et/ou des organismes relevant du secteur public
Siège social : 1 ALLÉE DE LA PÉPINIÈRE, 68180 HORBOURG WIHR
Capital : 500 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS COLMAR
Président : Madame MATHIEU Célia, demeurant 9 RUE DU COLONEL CADE, 68320 PORTE DU RIED
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres. Lorsque la Société comporte plus d'un associé, la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, à quelque titre que ce soit, même si elle intervient entre associés, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

La Présidence

SCI LA SEPTIÈME

Suivant acte reçu par Maître Bertrand TACZANOWSKI, notaire associé à DELLE (90100), 3C Rue Eugène Claret, le 25 juillet 2024, a été constituée la société civile immobilière dénommée "SCI La Septième", **siège social** : DANNEMARIE (68210), 5 rue du Réservoir. **Capital social** : 1.000,00€, constitué d'apports en numéraire. **Objet social** : - l'acquisition d'un terrain de construction situé à 68720 SPECHBACH, 5B, Rue de la Largue, - la construction sur ce terrain d'une maison d'habitation destinée à être la résidence principale des associés, - la mise à disposition au profit des associés d'origine et du survivant d'eux de la construction à titre gratuit mais à charge de rembourser l'éventuel emprunt qui sera souscrit. **Durée** : 99 ans. Cessions de parts sociales soumises à l'agrément de la société sauf entre associés. **Nommés premiers gérants de la société** : - Monsieur Stéphane René Lucien ROBERT-SCHWEITZER, demeurant à CARSPACH (68130), 3 A rue du 22 Novembre. - Madame Aude Patricia Renée FLURY, demeurant à CARSPACH (68130), 3 A rue du 22 Novembre.
Immatriculation au RCS de MULHOUSE.

Pour avis, Me TACZANOWSKI.

PSYCHOM LOGIS

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
41, Chemin du Schoenenwerd
68000 COLMAR
En cours d'immatriculation
RCS COLMAR

Aux termes d'un acte sous seing privé fait à COLMAR en date du **14/08/2024**, il a été constitué une **SCI** présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI PSYCHOM LOGIS.
Capital : 100 € divisé en 100 parts sociales de 1 € chacune entièrement libérées, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Siège social : 41, Chemin du Schoenenwerd – 68000 COLMAR.
Objet : La gestion, l'administration et la mise en valeur de tous immeubles dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'apport ou toutes autres opérations.
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Gérante associée : Madame Anelise LE GUILLOU, demeurant 41, Chemin du Schoenenwerd – 68000 COLMAR.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de **Colmar**.

Pour avis,
La Gérante

CAMB MDB

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 5 rue des Merisiers
ZA Les Erlen
68920 WETTOLSHEIM
RCS COLMAR

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Wettolsheim du 29 août 2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CAMB MDB
Siège : 5 rue des Merisiers ZA Les Erlen, 68920 WETTOLSHEIM
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : - l'exercice de l'activité de marchand de biens immobiliers, l'achat et la vente de biens immobiliers propres :
. immeubles résidentiels et maisons d'habitation
. immeubles non résidentiels, y compris les salles d'exposition, les installations d'entreposage en libre-service, les galeries et centres commerciaux
. terres et terrains
- l'achat et la vente d'équidés
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Christophe MEYER
demeurant 22 rue Michel de Montaigne, 68000 COLMAR
Directeur général :
Monsieur Arnaud BODIER
demeurant 16 rue du Grasweg, 68920 WETTOLSHEIM.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de COLMAR.

POUR AVIS
Le Président

GRAND EST SMSAG HOLDING

société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
siège social : 15 A rue des Tulipes
68110 Illzach RCS Mulhouse

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 août 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GRAND EST SMSAG HOLDING
Forme : Société à Responsabilité limitée
Siège social : 15 A rue des Tulipes 68110 Illzach
Objet : La prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, créées ou à créer et la gestion active de ces participations
Durée : 99 années
Capital: 500.- euros, divisé en 100 parts sociales de 5.- euros chacune
Gérant : Monsieur Sebahattin SAHIN, demeurant 15A rue des Tulipes 68110 Illzach
La société sera immatriculée au RCS de Mulhouse.

PUBLIEZ VOS ANNONCES LÉGALES
DANS LE PHR VOTRE HEBDO RURAL
DEMANDEZ VOTRE COMPTE EN LIGNE OU CONTACTEZ-NOUS : annonce@phr.fr
ATTESTATION DE PARUTION IMMÉDIATE
DEVIS EN TEMPS RÉEL
ARCHIVAGE DE VOS ANNONCES
RENDEZ-VOUS SUR : WWW.PHR.FR

SCI DU MAGNOLIA

Société Civile Immobilière
au capital de 500 €
14 rue des Prés
68520 SCHWEIGHOUSE

Par acte SSP en date du 1er août 2024, il a été constitué une Société Civile dénommée :
SCI DU MAGNOLIA
Objet social : location immobilière
Siège social : 14 rue des Prés 68520 SCHWEIGHOUSE
Capital : 500 euros
Gérance : Monsieur Patrice DEIBER demeurant 14 rue des Prés 68520 SCHWEIGHOUSE
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de Mulhouse.

SCI SINCLAIR

Société civile au capital de 1.200,00 €
Siège social : 9 A, Fertrupt
68160 SAINTE-MARIE-AUX-MINES
RCS COLMAR

Par acte sous seing privé en date du 22 août 2024 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SCI SINCLAIR
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 1.200,00 €
SIEGE SOCIAL : 9 A, Fertrupt 68160 SAINTE-MARIE-AUX-MINES
OBJET : La Société a pour objet :
-l'acquisition de tous immeubles bâtis et non bâtis, la construction, la prise à bail avec ou sans promesse
de vente, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et biens
immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange,
d'apport ou autrement ;
-l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de l'objet social ;
-l'octroi de toutes hypothèques et de garanties sur les actifs sociaux nécessaires à la réalisation de
l'objet social ;
-éventuellement et exceptionnellement l'aliénation des immeubles et biens immobiliers devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange, apport en société ou par tout autre moyen,
-la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social ;
-et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
GERANCE : Madame Ghislaine HILD et Monsieur Olivier FASSLER, demeurants 9 A, Fertrupt à 68160 SAINTE-MARIE-AUX-MINES.
IMMATRICULATION : au RCS de COLMAR.
Pour avis,

L'ENTRE-POT

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 39 rue Berthe Molly
68000 COLMAR
RCS COLMAR

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COLMAR du 16 août 2024. il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : L'ENTRE-POT
Siège social : 39 rue Berthe Molly 68000 COLMAR
Objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement et indirectement :
- Achat et vente au détail de fleurs naturelles, artificielles, plantes intérieures et extérieures, de compositions et décorations florales ;
- Achat et vente d'articles funéraires, d'objets de décoration et d'ameublement, de cartes, d'articles de jardinage ;
- Exploitation d'un salon de thé avec licence 4 ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;
- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5.000 euros
Gérance : Madame Julie RINALDI demeurant 13 a rue du Pigeon 68000 COLMAR.
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de COLMAR.
Pour avis
La Gérance

ELSASS AMBULANCES

Avis est donné de la constitution suivant acte signé électroniquement en date à BERGHOLTZ du 29 août 2024, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, de la société dénommée ELSASS AMBULANCES, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 EUR, dont le siège est à 68500 BERGHOLTZ - 1, rue de l'Europe, ayant pour objet, directement ou indirectement, en FRANCE ou dans tous pays, l'exploitation d'une entreprise de transports de personnes et transports sanitaires, ainsi que tous types de prestations de services afférentes au transport de malades, le transport de voyageurs par voiture de tourisme avec chauffeur, la location de véhicules sans chauffeur, l'achat, la vente et la location d'accessoires et matériels médicaux et paramédicaux, la participation de la société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apports, de souscriptions ou d'achats d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, et dont le gérant est Monsieur Oguzhan ALTUNSARAY, demeurant à 67200 STRASBOURG - 8, rue Lavoisier. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar. Pour avis La Gérance.

MODIFICATION

DISTRI ASPI EST

EURL au capital de 10 000 euros
RCS MULHOUSE 903 008 662

Par décisions du 26/08/2024, l'Associé Unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de menuiserie générale, intérieure et extérieure, neuf et rénovation ; Aménagement, agencement et décoration de locaux privés et professionnels ; Customisation, personnalisation et vente de motos, scooters et quads et d'accessoires ; Customisation, personnalisation et vente d'objets de décoration et de vêtements ; Achat, vente au détail et commercialisation en ligne de tous produits liés aux activités de la Société ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de transférer le siège social de RIXHEIM (68170)3 B rue des Jardiniers à RIEDISHEIM (68400) 27 rue de la Marne à compter du 26/08/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

SOCIETE DE PATRIMOINE HOGG

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 15 rue des Etangs
68440 STEINBRUNN-LE-BAS
451 265 292 RCS MULHOUSE

Modification des dirigeants

Aux termes d'une délibération en date du 1er août 2024, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Patrick HOGG intervenu le 11/05/2024 et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Fanny HOGG, demeurant 3 rue de la Motte au Duc 35700 RENNES, pour une durée illimitée à compter du 1er août 2024.
Pour avis
La Gérance

MB SAV CHAUFFAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000,00 €
Siège social : 19, rue des Anges
68120 PFASTATT
491 100 418 RCS MULHOUSE

Modifications multiples

Aux termes des décisions de l'Associée unique en date du 16/07/2024, il résulte que :
- Monsieur Daniel MARQUES, demeurant 21 rue de Vallauris à 68520 BURNHAUPT-LE-BAS, et Monsieur Luis RODRIGUEZ, demeurant 21 rue du Linge à 68260 KINGERSHEIM, ont été nommés pour une durée indéterminée, en qualité de co-gérants en remplacement de Monsieur Laurent BAUMANN, démissionnaire, avec effet au même jour.
-Le siège social a été transféré au 19 rue des Anges 68120 PFASTATT, à compter du même jour.
L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au Tribunal de MULHOUSE.
La Gérance

GAEC FERME LAURENT

Siège social : Lieu dit Taupré
68240 FRELAND
449 647 080 immatriculée
au RCS de Colmar

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/08/2024, a décidé :
- d'une réduction du capital social non motivé par des pertes, d'un montant de 8 110 € pour être ramené de 81 100 € à 72 990 € par rachat et annulation de 811 parts social, suite au départ d'un associé, à compter du même jour.
- de prendre acte du départ de l'associé, M. ANGLES Quentin et de sa démission de ses fonctions de cogérant, à compter du 12/01/2024, sans remplacement
- la modification des articles 6, 7 et 16 des statuts
Mention sera faite au RCS de Colmar

NA'EMA

Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 euros
Siège social : 7 rue Bonbonnière
68100 MULHOUSE
RCS MULHOUSE 438 921 322

Modification des dirigeants

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale du 7 août 2024 et d'une décision de la gérance du 26 août 2024, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Robert SOUSSAN de démissionner de ses fonctions de Gérant et a nommé en qualité de nouvelle Gérante Mme Jill SOUSSAN demeurant 71 rue Bellevue à 68350 BRUNSTATT DIDENHEIM pour une durée illimitée à compter du 8 août 2024.
L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de MULHOUSE

KPMG Avocats

ETABLISSEMENTS VOGEL

SARL
au capital Ancien de 23 000 €
Nouveau de 11 454 €
Siège social : 1 rue des Erables
Zone Artisanale Les Forêts
68220 ATTENSCHWILLER
RCS MULHOUSE B 311 232 490

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 16 juillet 2024 et du procès-verbal des décisions du co-gérant en date du 27 août 2024, le capital social a été réduit d'une somme de 11 546 €, pour être ramené de 23 000 € à 11 454 € par voie de rachat de parts sociales en vue de leur annulation.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL
Ancienne mention : "Le capital social est fixé à vingt-trois mille € (23 000 €)."
Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à onze mille quatre cent cinquante-quatre € (11 454€)"

Pour avis
La Gérance

FIDAL AVOCATS

3 place du Capitaine Dreyfus
68000 Colmar
03 89 20 15 90

SABLIERES ET TRANSPORTS FRIEDRICH

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 38 112, 25 €
Siège social : Rue de Schweighouse
68700 Cernay
413 525 569 RCS Mulhouse

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2024, il a été pris acte du changement de représentant permanent de la société MICHEL SAS, administrateur, en la personne de Monsieur Noël Pimmel, demeurant 11 rue de la Forêt - 68400 Riedisheim, en remplacement de Monsieur Christophe Hueber, ce à compter de ce jour. Mention sera faite au RCS de Mulhouse.

FIBA
EXPERTS-COMPTABLES, COMMISSAIRES AUX COMPTES, CONSEILS EN ÉCONOMIE D'ENTREPRISE

FIBA HAUT RHIN
9, croisée des Lys
68300 SAINT LOUIS
droitdesaffaires@groupe-fiba.fr

SCI ALADIN

Société civile immobilière
au capital de 11 098.29 euros
Siège social : 3, route de Ribeauvillé
68340 RIQUEWIHR
R.C.S. COLMAR 319 308 037

Modification des dirigeants

Aux termes d'une délibération en date du 26 juillet 2024, les associés ont nommé Madame Christelle SPARR demeurant 48 route des Vins – 68240 KAYSERSBERG-VIGNOBLE en qualité de gérante pour une durée indéterminée, et ce, à effet rétroactif au 18 janvier 2024, suite à la démission de Monsieur Pierre SPARR. Mention sera faite auprès du RCS de Colmar.
La gérance

MODIFICATION

Olivier FRITSCH
Evelyne FRITSCH
Notaires associés
11 rue du Rhône - CS 61075
68051 MULHOUSE Cedex 1

SCI LES PEUPLIERS

Société civile immobilière
au capital de 42.686,00 €
siège est à HOCHSTATT (68720)
30 Rue de Heimsbrunn
RCS MULHOUSE
numéro 390146082

Modification des dirigeants

Le "5 janvier 2024" Monsieur Roger GASSNER, co-gérant est décédé. Par conséquent, Madame Sandrine MAIKA née GASSNER, co-gérante, reste seule Gérante.
L'article 21 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de MULHOUSE.

HOLDING V.H.

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.601.000,00 €
Siège social : 22, rue d'Issenheim
à 68190 RAEDERSHEIM
930 791 074 RCS COLMAR

Modification du capital

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 28 août 2024, il a été décidé d'augmenter le capital social de 3.600.000,00 € afin de le porter de son montant actuel de 1.000,00 € à 3.601.000,00 € par voie d'apports en nature et de modifier corrélativement les statuts :
-ancienne mention : Le capital social est fixé à 1.000,00 €,
-nouvelle mention : Le capital social est fixé à 3.601.000,00 €.
Mention sera faite au RCS de COLMAR.
Pour avis,

MCA

Société civile
au capital de 284.000 euros
Siège social : 4 rue Vauban
68128 VILLAGE-NEUF
Transféré à : 3 rue du Soleil
68128 VILLAGE-NEUF
490 058 831 RCS MULHOUSE

Transfert du siège social

Le 30 août 2024, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 4 rue Vauban 68128 VILLAGE-NEUF au **3 rue du Soleil 68128 VILLAGE-NEUF**. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de MULHOUSE.

Maître Sabine DE CIAN
Notaire
33 boulevard Léon Gambetta
68100 MULHOUSE
Tél 03 89 54 20 40

SCI 2 C

société civile immobilière
au capital de 1.000,00 €
siège au 47, RUE PRINCIPALE
68290 LAUW
enregistrée au RCS de MULHOUSE
sous le numéro 453305245

Modification du capital

Aux termes de l'acte de partage de succession en date du "10 février 2017", il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 139.000,00 euros par "apport en nature" pour le porter à 140.000,00 € euros.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de MULHOUSE.

FINESCOT HOLDING

Société par actions simplifiée
au capital de 370 000 euros
Siège social : Résidence « Charles X », Bâtiment A, 2 rue Sainte-Catherine, 68100 MULHOUSE
RCS MULHOUSE 790 045 389

Aux termes d'une délibération en date du 1er août 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. **Ancienne mention** : La Société a pour objet : La prise de participation, directe ou indirecte, et à hauteur d'au moins 10% des droits de vote ou des droits dans les bénéfices sociaux de la société, dans des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés (ou à un impôt équivalent), ayant leur siège social dans un état de l'Union européenne, et exerçant une activité artisanale, agricole, commerciale, financière, industrielle ou libérale, à l'exception de la gestion de son propre patrimoine mobilier ou immobilier. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet, en ce compris la détention, la gestion et la cession. **Nouvelle mention** : La société a pour objet : La gestion directe ou indirecte de son patrimoine, mobilier, immobilier, financier, Toutes prises de participations dans des sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, financières ou immobilières, La gestion, l'achat, la vente de ces participations par tous moyens à sa convenance, y compris par mandat, La gestion, directe, indirecte ou par mandat, de trésorerie, de titres et valeurs mobilières de quelque nature qu'elles soient, La gestion, l'acquisition, la vente, la location de tous immeubles, équipés ou non de leurs moyens d'exploitation et de tous meubles. Et plus généralement, toutes opérations d'industrie ou de commerce, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Pour avis La Gérance

LE SAVIEZ-VOUS ?
Actulégales.fr recense tous les jours, toutes les créations d'entreprises en France.
Actulégales.fr, avec votre journal
Actulegales.fr
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises
Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'
Infolegale

FIDAL AVOCATS
3 place du Capitaine Dreyfus
68000 Colmar
03 89 20 15 90

D. F. L. H.

Société par actions simplifiée
au capital de 61 270€
Siège social : 49, Grand'Rue
68320 Jebsheim
343 880 241 RCS Colmar

Le mandat de la société Cabinet Bartholdi Commissaire aux comptes titulaire étant arrivé à expiration, l'assemblée générale ordinaire annuelle du 20 juillet 2024, eu égard au non dépassement par la Société des seuils applicables, a décidé de ne pas le renouveler. Mention sera faite au RCS de Colmar.

RADIATION

LORIMMO

Société par actions simplifiée au capital de 2.800.100,00 €
Siège social : 68, rue Jean Monnet
68200 MULHOUSE
798 837 159 RCS MULHOUSE

Dissolution sans liquidation

En date du 30 août 2024, l'associée unique a décidé la dissolution sans liquidation de la société LORIMMO, en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil. Cette dissolution entrainera la transmission universelle du patrimoine de la société LORIMMO, au profit de son associée unique, la société ABELIM NV, société anonyme de droit belge, ayant son siège social sis Satenrozen 8 à 2550 KONTICH (Belgique), à l'issu du délai d'opposition des créanciers de trente jours qui court à compter de la présente publication.
Mention sera faite au RCS de MULHOUSE.
Pour avis, le Président,

DES AIGLES

SCI au capital de 1 000 €
75 rte de Lafitte 31430
ST-ELIX-LE-CHATEAU
903 451 078 RCS TOULOUSE

Clôture de liquidation

Le 31/07/24, l'Assemblée générale a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce / Grande Instance de TOULOUSE.

HOMMEL MICHEL - INGENIERIE – VENTE DE MATERIEL

Société par actions simplifiée
au capital de 7 700.- euros
Siège Social : 41A rue de l'eau qui court 68850 Staffelfelden
RCS MULHOUSE B 438 682 981

Dissolution

Par décision du 30 juin 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.
A été nommé liquidateur Monsieur Michel HOMMEL, demeurant 41A rue de l'eau qui court 68850 Staffelfelden avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé demeurant 41A rue de l'eau qui court 68850 Staffelfelden, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au RCS de Mulhouse.

FIDAL AVOCATS
3 place du Capitaine Dreyfus
68000 Colmar
03 89 20 15 90

CYCLES GROSS

Forme : SARL société en liquidation
Capital social : 7000 euros
Siège social : 1 Rue BURNKIRCH
68720 ILLFURTH
451636369 RCS de Mulhouse

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Astride Gross demeurant 6 rue de Reiningue, 68720 Illfurth et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du Mulhouse.
Le liquidateur

L'ATELIER DES FRAGRANCES

Société par actions simplifiée
au capital de 40.000 euros
Siège social : 12 rue Saint Gilles
68500 WUENHEIM
R.C.S. COLMAR : 839 569 894

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 Aout 2024, l'Assemblée a décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et a nommé en qualité de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Madame Virginie COLLIN née SOLLER, demeurant à 68500 WUENHEIM, 12 rue Saint-Gilles.
Elle a été investie des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et constater par la suite la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société. Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR.
Pour avis.

CABINET MUNCH-TRAENDLIN
57 rue Gilardoni
68130 ALTKIRCH

NEL'COLOR

EURL au capital de 3 100 €
siège social : (68130) ALTKIRCH
04 Place Xavier Jourdain
Rcs de Mulhouse : 752 399 311
(2012 B 603)

Clôture de liquidation

En AGE du 31-08-2023, l'associée unique a décidé :
- d'approuver l'ensemble des opérations de liquidation au 30-06-2024 et le compte définitif qui en résulte
- de donner quitus de la gestion et décharge du mandat au liquidateur
- de prononcer la clôture de la liquidation
Les dépôts prévus par la loi seront effectués au Tribunal Judiciaire et mention sera faite au Rcs de Mulhouse.

RECTIF / ADDITIF

SCI MESANGES

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 16a rue du Morvan
68280 ANDOLSHEIM

Avis rectificatif

Lors de la publication du 12/07/2024 il fallait lire: Siège social : 16a Rue du Morvan 68280 ANDOLSHEIM.
Pour avis

MIA SASU

Suite à la publication sur phr.fr du 02/09/2024 concernant un transfert de siège de la SASU MIA, il convient de lire
Mention sera faite au RCS de Colmar au lieu du RCS de Mulhouse.

ROSSIGNOL

Société civile en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 14 Rue des Jardins
68150 RIBEAUVILLE
Siège de liquidation :
14 Rue des Jardins
68150 RIBEAUVILLE
453 077 737 RCS COLMAR

AVIS RECTIFICATIF

Suite à la parution dans le PHR du 28/06/2024 concernant la dissolution anticipée de la SCI ROSSIGNOL, il convient de lire "68630 BENNWIHR" au lieu de "68910 LABAROCHE" pour l'adresse du liquidateur.

Vous êtes abonné(e) au PHR ?
Vous avez accès à notre site
www.phr.fr
pour suivre l'actualité :
interview, vidéo, diaporama...

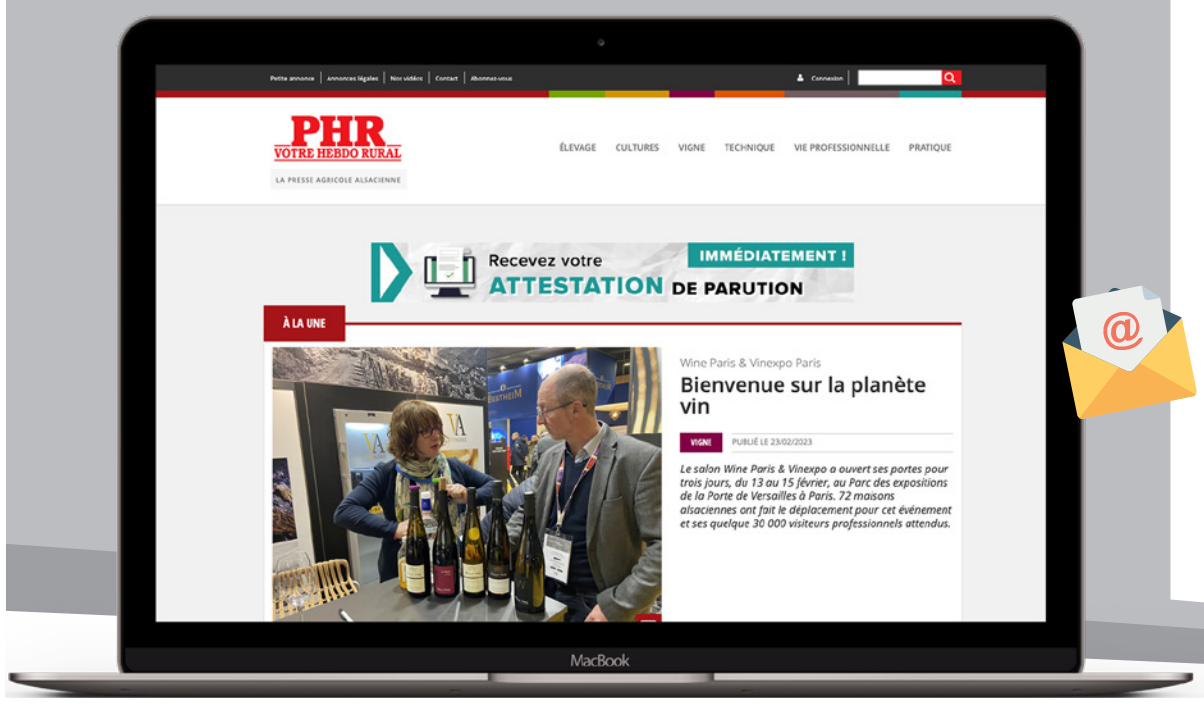

Vous êtes abonnés : Comment se connecter à notre site ?

1 Cliquez sur « connexion », puis « Pas encore de compte »

1234 / 1 EX
M. John Duff
Exemple de connexion
3, rue de la Poule
68000 COLMAR

2 Renseignez les cases :
Numéro d'abonné : il se trouve sur votre facture ou sur l'emballage de votre journal au-dessus de l'adresse
Nom de l'abonné : il se trouve sur votre facture ou sur l'emballage de votre journal
Courriel : pour réceptionner votre mot de passe

3 Recevez votre mot de passe par mail (pensez à vérifier dans les courriers indésirables/spam)

En cas de problèmes, vous pouvez contacter notre service abonnement au 03.88.56.90.75

ANNONCES LÉGALES
VOS PUBLICATIONS EN QUELQUES CLICS !
espace réservé aux professionnels

Tél : 03 89 20 98 50 · annonce@phr.fr

FONDS DE COMMERCE

Cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1 août 2024, enregistré au Service Départemental de l'enregistrement de Mulhouse le 26 août 2024 sous dossier n°2024 00026962 référence 6804P61 2024 A 02412, la société MONTESINOS, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, ayant son siège social à 68100 MULHOUSE – 2 rue de la Somme et qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Mulhouse sous le numéro 510 098 965, a vendu à la société BEAUTE 3D, société par actions simplifiée au capital de 2.000 € dont le siège est à 68400 RIEDISHEIM – 29, rue Traversière, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mulhouse sous le numéro 931 115 992, le Fonds artisanal et de commerce d'esthétique, soins du corps, épilation, bronzage, manucure, vente de parfums, produits de beauté et cosmétiques, sis et exploité à 68100 MULHOUSE – 16, Boulevard de l'Europe et connu sous l'enseigne QUICK EPIL moyennant le prix principal de cent vingt mille euros (120.000 €), ce prix s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de la somme de soixante-quatre mille quatre cent trente euros (64.430 €), et aux éléments corporels à concurrence de la somme de cinquante-cinq mille cinq cent soixante-dix euros (55.570 €).
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er août 2024.
Les oppositions seront reçues, en la forme légale, au Cabinet de Maître Maurice COLOMBO, Avocat à 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM – 13, Avenue de Strasbourg – Parc des Collines, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, sous peine de forclusion.

Pour avis.

Cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1 aout 2024, enregistré au Service Départemental de l'enregistrement de Mulhouse le 26 août 2024 sous dossier n°2024 00026965 référence 6804P61 2024 A 02415, la société MONTESINOS, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, ayant son siège social à 68100 MULHOUSE – 2 rue de la Somme et qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Mulhouse sous le numéro 510 098 965, a vendu à la société ONGLE ET BEAUTE, société à responsabilité limitée au capital de 2.000 € dont le siège est à 68000 COLMAR – 18, Avenue de la République, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le numéro 509 465 290, le Fonds artisanal et de commerce d'esthétique, soins du corps, épilation, bronzage, manucure, vente de parfums, produits de beauté et cosmétiques, sis et exploité à 68500 GUEBWILLER – 114 Rue de la république et connu sous l'enseigne QUICK EPIL moyennant le prix principal de cent cinquante mille euros (150.000 €), ce prix s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de la somme de cent un mille cinq cents euros (101.500 €), et aux éléments corporels à concurrence de la somme de quarante-huit mille cinq cents euros (48.500 €) . La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er aout 2024.
Les oppositions seront reçues, en la forme légale, au Cabinet de Maître Alain BROGLIN, Avocat à 68000 COLMAR – 93, Route de Bâle, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, sous peine de forclusion.

Pour avis.

Cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1 aout 2024, enregistré au Service Départemental de l'enregistrement de Mulhouse le 26 août 2024 sous dossier n°2024 00026964 référence 6804P61 2024 A 02414 la société MONTESINOS, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, ayant son siège social à 68100 MULHOUSE – 2 rue de la Somme et qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Mulhouse sous le numéro 510 098 965, a vendu à la société BEAUTE 3F, société par actions simplifiée au capital de 3.000 € dont le siège est à 68300 SAINT-LOUIS – 3 rue du Temple, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mulhouse sous le numéro 839 766 268, le Fonds artisanal et de commerce d'esthétique, soins du corps, épilation, bronzage, manucure, vente de parfums, produits de beauté et cosmétiques, sis et exploité à 68130 ALTKIRCH – 6 Route de Thann et connu sous l'enseigne QUICK EPIL moyennant le prix principal de cent soixante-quinze mille euros (175.000 €), ce prix s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de la somme de cent neuf mille sept cent trente euros (109.730 €), et aux éléments corporels à concurrence de la somme de soixante-cinq mille deux cent soixante-dix euros (65.270 €) . La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er aout 2024.
Les oppositions seront reçues, en la forme légale, au Cabinet de Maître Maurice COLOMBO, Avocat à 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM – 13, Avenue de Strasbourg – Parc des Collines, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, sous peine de forclusion.

Pour avis.

Pour l'envoi de votre publication légale, une adresse :
annonce@phr.fr

ASSOCIATIONS

TRIBUNAL DE PROXIMITE DE THANN

Registre des associations

Il a été inscrit le 26/08/2024 Au registre des associations du Tribunal de THANN N° AMALIA :A2024THA000034. L'association : **Les Moineaux Créatifs** Ayant son siège : 14 rue des Prés 68800 RODEREN. Les statuts ont été adoptés le : 12/07/2024. L'association a pour objet : Promouvoir le loisir créatif et artistique, notamment : - l'apprentissage des techniques de la couture pour la création de sacs et autres accessoires - cours de cuisine - travaux d'aiguilles (tricot, broderie) - peinture, poterie, autres. La direction se compose de : Mme JENN née GILLIG Danielle Cécile. Secrétaire : Mme GERVASI née ZURLINDEN Michèle Andrée. Assesseure : Mme JENN née SAUNER Martine Marie-Josèphe. Trésorier : M. FISCHER Jean Georges. Assesseure : Mme FISCHER née FELTZINGER Renée. Assesseure : Mme MOUSSIERE Martine Rose. Assesseure : Mme HANACKER Isabelle, Florence

TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE MULHOUSE

Registre des associations

Il a été inscrit le 30/08/2024 Au registre des associations du Tribunal judiciaire de MULHOUSE N'AMALIA A2024MUL000139 L'association : **STUDIO CHARLINE**. Ayant son siège 34C rue de la Hardt 68950 REININGUE. Les statuts ont été adoptés le : 17/04/2024. L'association a pour objet : Promouvoir la danse du style moderne jazz, création d'une formation troupe de danseurs et danseuses, composée d'élèves faisant partie de l'école de danse "Studio Charline" mais également d'autres personnes désirant intégrer l'association. La direction se compose de : Présidente : Mme SAUVION Charline. Vice-Président : M. SAUVION Alain. Trésorier : M. LANNIEL Christophe. Secrétaire : Mme SANVERINO Carol. Secrétaire adjointe : Mme TALMANT Ingrid.

DIVERS

Anne SCHMIDT
Notaire
6 place Mazarin
68480 FERRETTE
Tél 03 89 40 42 88
anne.schmidt@notaires.fr

Changement de régime matrimonial

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.). Suivant acte reçu par Maître Anne SCHMIDT notaire à FERRETTE (68480), 6 place Mazarin office notarial n° 68030, le VINGT NEUF AOÛT DEUX MILLE VINGT QUATRE Monsieur Adrien Jean Louis SCHOEN et Madame Louisa Irénée ALAMELOU, demeurant ensemble à OLTINGUE (68480) 7 Rue des Chasseurs Alpins mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître TRESCH, alors notaire à FERRETTE (68480) le 19 octobre 1971 préalable à leur union célébrée à la Mairie de OLTINGUE (68480) le 30 octobre 1971, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle. Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Anne SCHMIDT notaire à FERRETTE où il est fait élection de domicile. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.
Pour avis Me Anne SCHMIDT

SCP Jean-Louis COLLINET et Christophe SCHMITT-SAURET
Notaires associés
23 rue de Mulhouse
68400 RIEDISHEIM

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547du 28 novembre 2016
Aux termes de son testament olographe en date du 21 juillet 2023.
Monsieur Raymond BRAUN a institué cinq légataires universels.
Le notaire chargé de la succession est Maître Jean-Louis COLLINET, notaire à RIEDISHEIM (68400) 21-23 rue de Mulhouse.
Opposition à l'exercice de ses droits par le légataire universel pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Louis COLLINET, notaire susnommé, référence CRPCEN : 68046, dans le délai d'un mois.

Etude de Maîtres Benoît KNITTEL Nathalie GEISMAR-WISS et Laurent MATTIONI
Notaires associés
5, boulevard du Champ de Mars - BP 60248
68005 COLMAR CEDEX
Tél 03 89 41 25 65

Changement de régime matrimonial

Informations concernant les époux :
Monsieur André Jean ZAREC et Madame Maria Barbara POBIEGLY, demeurant ensemble à COLMAR (68000) 84 A rue de la Semm sont soumis au régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie d'ANSERVILLE (60540) le 24 septembre 1977.
Informations concernant le changement de convention matrimoniale :
Suivant acte reçu par Béatrice KOMOK-GEISMAR notaire au sein de la Société Civile Professionnelle "B.KNITTEL, N. GEISMAR-WISS et L. MATTIONI", à 68000 COLMAR – 5 boulevard du Champ de Mars, en date du 28 août 2024, Monsieur et Madame ZAREC-POBIEGLY ont modifié la convention matrimoniale contenue dans leur contrat de mariage et ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts avec clause d'attribution au conjoint survivant pour moitié en toute propriété et moitié en usufruit appartiendront pour la pleine propriété au survivant
Informations concernant l'opposition :
Les oppositions éventuelles pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître Béatrice KOMOK-GEISMAR notaire au sein de la Société Civile Professionnelle "B.KNITTEL, N.GEISMAR-WISS et L. MATTIONI", à 68000 COLMAR – 5 boulevard du Champ de Mars. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de convention matrimoniale au tribunal judiciaire de COLMAR.
Pour avis :
Me Béatrice KOMOK-GEISMAR.

SCP Claude BAUER, Pascal MENDEL & David BAUER
Notaires associés
23 rue du Périgord
68270 WITTENHEIM

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Claude BAUER, notaire à WITTENHEIM (68270), le 27 août 2024.
Monsieur Richard Daniel **STEINER**, retraité, et Madame Anne **OTT**, retraitée, demeurant ensemble à ODEREN (68830) 33 rue Durrenbach.
Monsieur est né à COLMAR (68000) le 31 août 1935.
Madame est née à ODEREN (68830) le 16 août 1941.
Marié à la mairie de ODEREN (68830) le 5 août 1960 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle, avec clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux et exclusion de la reprise des biens propres en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Claude BAUER, notaire à WITTENHEIM.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.

Pour avis et mention.
Me Claude BAUER, notaire.

Etude de Maîtres Benoît KNITTEL Nathalie GEISMAR-WISS et Laurent MATTIONI
Notaires associés
5, boulevard du Champ de Mars - BP 60248
68005 COLMAR CEDEX
Tél 03 89 41 25 65

Aménagement de régime matrimonial

Informations concernant les époux :
Monsieur Maurice GAERING, retraité, et Madame Marie-Odile PFEFFER, retraitée, demeurant ensemble à WESTHALTEN (68250) 19 rue de l'Ohmbach.
Monsieur est né à SOULTZMATT (68570) le 15 décembre 1950,
Madame est née à COLMAR (68000) le 17 décembre 1952.
Mariés à la mairie de WETTOLSHEIM (68920), le 3 août 1974 sous le régime de la communauté universelle des biens, aux termes du contrat de mariage reçu par Me Gilbert DAULL, alors notaire à WINTZENHEIM, le 17 juillet 1974.
Informations concernant l'aménagement de régime matrimonial :
Suivant acte reçu par Me Benoît KNITTEL, notaire associé de la SCP « B. KNITTEL, N. GEISMAR-WISS et L. MATTIONI » à COLMAR (68000) 5 boulevard du Champ de Mars, en date du 1er août 2024 Monsieur et Madame GAERING - PFEFFER ont modifié leur convention matrimoniale.
Informations concernant l'opposition :
Les oppositions éventuelles pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception soit par acte d'huissier de justice à l'Office Notarial de Me Benoît KNITTEL, notaire associé à 68000 COLMAR – 5 boulevard du Champ de Mars, où domicile est élu. En cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire de COLMAR.
Pour avis, Me Benoît KNITTEL, notaire

Me Isabelle TINCHANT-MERLI
Notaire associé
21 rue de Habsheim
68170 RIXHEIM

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Eric TINCHANT, Notaire Associé à 68170 RIXHEIM, 21 rue de Habsheim, le 23 août 2024, a été conclu l'acte portant changement de régime matrimonial des époux Georges Rodolphe Bernard **GANGLOFF** / Brigitte Liliane **BRUMM**, demeurant à ESCHENTZWILLER (68440) 28 C rue Vieille, mariés à la mairie de WINGEN-SUR-MODER (67290) le 8 août 1988 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean-Pierre MEYER, notaire à DRULINGEN (67320), le 25juillet 1988.
Les époux ont adopté pour l'avenir le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE, qu'en cas de dissolution de la communauté par le décès de l'un d'eux, et seulement dans ce cas, tous les biens meubles et immeubles qui composeront ladite communauté sans exception, appartiendront pour MOITIE EN PLEINE PROPRIETE ET MOITIE EN USUFRUIT AU CONJOINT SURVIVANT.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Me Eric TINCHANT

Anne SCHMIDT
Notaire
6 place Mazarin
68480 FERRETTE
Tél 03 89 40 42 88
anne.schmidt@notaires.fr

Changement de régime matrimonial

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)
Suivant acte reçu par Maître Anne SCHMIDT notaire à FERRETTE (68480), 6 place Mazarin office notarial n° 68030, le DEUX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE Monsieur Christian **SEIGNERT** et Madame Brigitte Irène Katy **CLEMENT**, demeurant ensemble à SONDERSDORF (Haut-Rhin) 4 rue des Orfèvres mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de SONDERSDORF (Haut-Rhin) le 7 juillet 2018, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Anne SCHMIDT notaire à FERRETTE où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

Pour avis
Me Anne SCHMIDT

Maître Catherine BAEUMLIN-ANDELFINGER
Notaire
76 Rue du 3ème Zouave
BP 76
68132 ALTKIRCH CEDEX
Tél. : 03.89.40.97.11

AVIS DE DEPÔT DE TESTAMENT

Par testament olographe en date du 22 mars 2024, Monsieur Serge Romain Xavier BACH, retraité, célibataire majeur, demeurant à HIRSINGUE (68560), 54 rue du Général de Gaulle, n'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité, né à Wittersdorf (68130) le 10 juin 1956, décédé à Mulhouse (68100) le 6 juillet 2024, a institué un légataire universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître François BAEUMLIN, suivant procès-verbal en date du 27 août 2024, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de MULHOUSE le 30 août 2024. Les oppositions sont à former auprès de Maître François BAEUMLIN, Notaire à ALTKIRCH (68130), 76 Rue du 3ème Zouave, chargé de la succession.
POUR AVIS François BAEUMLIN
Notaire

Me Isabelle TINCHANT-MERLI
Notaire associé
21 rue de Habsheim
68170 RIXHEIM

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Me Isabelle TINCHANT-MERLI, Notaire Associé à 68170 RIXHEIM, 21 rue de Habsheim, le 20 août 2024, a été conclu l'acte portant changement de régime matrimonial des époux Michel Eugène APFFEL / Mireille Paulette DIDIER demeurant à LANDSER (68440) 23 rue de la Touraine mariés à la mairie de LANDSER (68440) le 23 avril 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les époux ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle de biens présents et à venir avec convention d'attribution de ladite communauté pour la pleine propriété au conjoint survivant.
Les oppositions pourront être faites dans les trois mois de la présente insertion par lettre recommandée avec accusé de réception ou par exploit d'huissier à adresser à l'Office Notarial de RIXHEIM (68170), 21, rue de Habsheim où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Me Isabelle TINCHANT-MERLI

Aménagement de régime matrimonial

Monsieur Lucien Joseph **WITWICKI**, retraité, né à SIERENTZ (68510), le 21 mai 1955 et Madame Yvette Juliane **HERTZOG** retraitée, née à SIERENTZ, (68510), le 08 mai 1961, demeurant ensemble à KEMBS (68680), 9 rue des Sangliers, mariés à la Mairie de KEMBS (68680), le octobre 1989, initialement sous le régime de la communauté universelle de biens, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me Jean STEINMETZ, notaire à SAINT LOUIS le 06 septembre 1989, ont procédé à un aménagement de leur régime matrimonial afin d'assurer une meilleure protection au conjoint survivant par l'adoption de clause d'attribution de communauté de biens.
L'acte a été reçu par Me Bertrand notaire à DELLE le 23 août 2024.
Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Bertrand TACZANOWSKI, notaire à DELLE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil

Me Bertrand TACZANOWSKI

S.C.P Valérie TRESCH
Notaires associés
6 rue Sainte-Catherine
68100 MULHOUSE
Tél. 03.89.56.24.33

Aménagement de régime matrimonial

Aux termes d'un acte reçu par Me Cornélia PARENT, notaire au sein de de la Société Civile Professionnelle " Valérie TRESCH", à MULHOUSE, le 28 août 2024,
Monsieur Antoine Marcel François **GOLLENTZ**, directeur de production, né à MULHOUSE (68100) le 7 mai 1992 et son épouse Madame Jennifer **SCHNECK**, infirmière formatrice, née à SAINT-LOUIS (68300) le 5 septembre 1991, demeurant ensemble à LUTTERBACH (68460) 11 rue des Vosges, mariés à la mairie de LUTTERBACH (68460) le 5 septembre 2019, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont aménagé pour l'avenir leur régime matrimonial, en y intégrant notamment une clause d'attribution de la communauté au conjoint survivant, en cas de décès.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial, où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance de MULHOUSE.

Pour avis,
Cornélia PARENT.

Etude de Maîtres
Agnès BOURDENET
et Frédéric FRITSCH.
notaires associés
à Héricourt (Haute-Saône),
Place de l'Europe

Avis de vente de parcelles forestières

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.
Commune de BOURBACH LE BAS
Section 16 n° 8 WILDENGRUND - 38,99 ares bois,
Section 16 n° 10 WILDENGRUND - 21,07 ares bois,
Section 16 n° 11 WILDENGRUND - 14,33 ares bois,
Section 16 n° 14 WILDENGRUND - 37,80 ares bois,
Section 16 n° 15 WILDENGRUND - 18,03 ares bois,
Section 16 n° 16 WILDENGRUND - 6,15 ares bois,
Section 16 n° 17 WILDENGRUND - 15,89 ares bois,
Section 16 n° 19 WILDENGRUND - 34,26 ares bois,
Section 17 n° 20 AM KRASTKOPF - 9,80 ares bois,
Section 17 n° 21 AM KRASTKOPF - 12,22 ares bois,
Commune de RAMMERSMATT
Section 9 n° 85 SCHLANGENWALD - 5,80 ares bois,
Section 9 n° 87 SCHLANGENWALD - 7,78 ares bois,
Section 9 n° 110 SCHLANGENWALD - 22,67 ares bois,
Section 9 n° 111 SCHLANGENWALD - 8,60 ares bois,
Section 9 n° 133 SCHLANGENWALD - 1,36 ares bois,
Section 9 n° 134 SCHLANGENWALD - 5,80 ares bois,
Section 9 n° 136 SCHLANGENWALD - 23,13 ares bois,
La vente doit avoir lieu moyennant le prix global de VINGT-ET-UN MILLE EUROS (21.000,00 €) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, droits et frais en sus.
Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière. Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë aux biens à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, soit à compter du 30 août 2024, pour faire connaître à l'Office notarial d'Héricourt à HERICOURT (70400), 15 Rue des Prés, mandataire du vendeur, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.